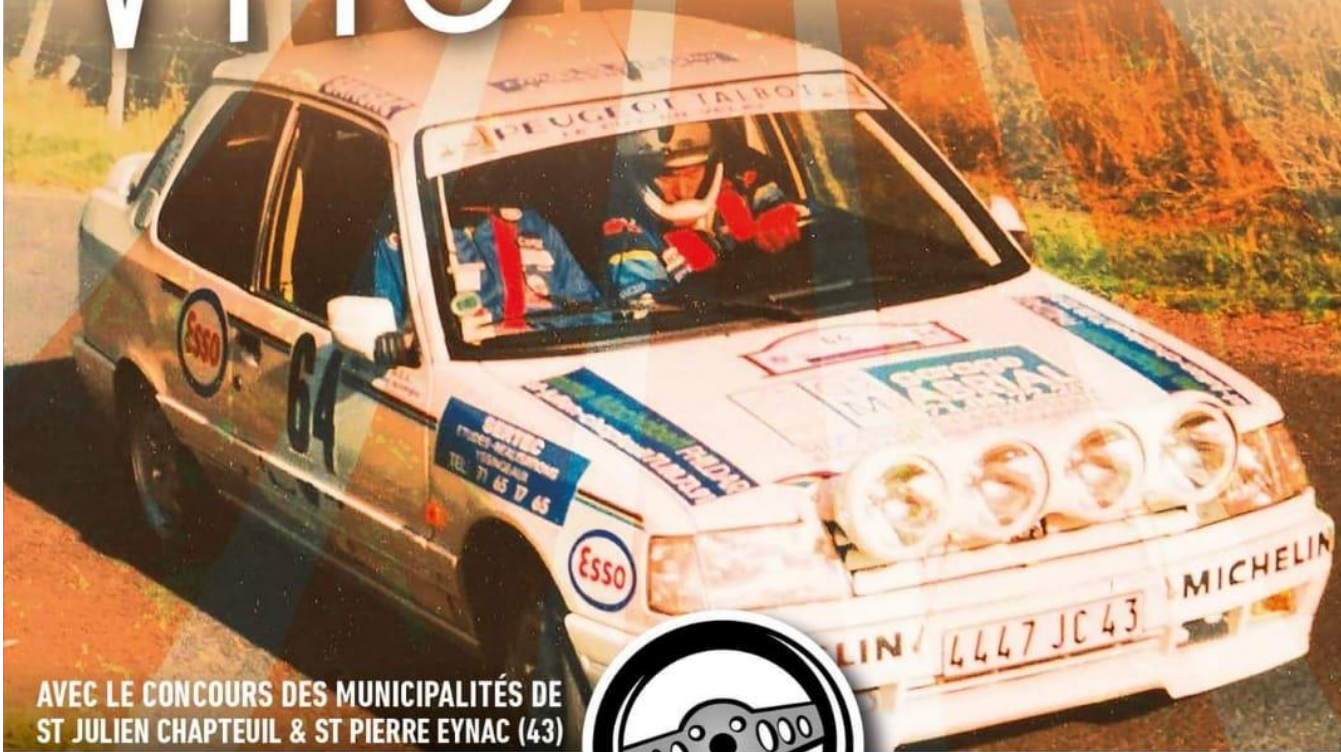


Nouveauté
2022

COURSE 1^{ÈRE} VHC de côte *de La Sumène*



AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITÉS DE
ST JULIEN CHAPTEUIL & ST PIERRE EYNAC (43)



1° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC DE LA SUMENE

14 ET 15 MAI 2022

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1.p - ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE organise les 14 et 15 Mai 2022, avec le concours de l'Ecurie Vellave, des Communes de Saint Julien Chapeuil et de Saint Pierre Eynac, une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

1° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC DE LA SUMENE

Cette compétition compte pour le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'ASA ONDAINE. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n°81 en date du 26 janvier 2022 et a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A.

Comité d'organisation

idem épreuve Course de Côte Régionale moderne

Organisateur Administratif : ASA Ondaine

BP 135 42704 FIRMINY

Organisateur Technique : Ecurie Vellave

5 route du Puy 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Article 1.1P. Officiels

Idem épreuve Course de Côte Régionale moderne

Directeur de Course	Mr Louis-René VERLINE	Lic 21427
Commissaire Technique Responsable	Mr Dominique MONNIER	Lic 55260
Commissaires Techniques Adjoints	Mr Emeric PASCAL	Lic 37568
	Mr Matthieu MACCOLINI	Lic 228892

Article 1.2P. Horaires

- **Clôture des Engagements** : le Mardi 10 mai 2022 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Publication de la liste des Engagés** : le Jeudi 12 Mai 2022
- **Vérifications Administratives** : le Samedi 14 Mai 2022 de 14h00 à 19h00 au Garage COURIOL, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 15 Mai 2022 de 7h00 à 8h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil.
- **Vérifications Techniques** : le Samedi 14 Mai 2022 de 14h00 à 19h15 au Garage COURIOL, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil, et le Dimanche 15 Mai 2022 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil.
- **Affichage de la liste des Concurrents Autorisés à prendre part aux essais** : le Dimanche 15 Mai 2022 à 8 h 45 au parc départ.
- **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** :
Réunion 1 le samedi 14 mai 2022 à 18h00 Garage Abrial St Julien Chapeuil.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.
- **Briefing commissaires** le 15 Mai 2022 à 8h00 au Garage ABRIAL à St Julien Chapeuil
- **Essais Chronométrés** : le Dimanche 15 Mai 2022 de 9h00 à 13h00 (VHC – Modernes)
- **Briefing des Pilotes** : le Dimanche 15 Mai 2022 à 8h45 sur la ligne de départ
- **Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part à la Course** : le Dimanche 15 Mai 2022 à 13h00 au parc départ.
- **Course** :
 - 1° Montée : le Dimanche 15 Mai 2022 à partir de 13h00
 - 2° Montée : le Dimanche 15 Mai 2022 à partir de 15h00
 - 3° Montée : le Dimanche 15 Mai 2022 à partir de 17h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les VHC partent avant les Modernes.

- **Affichage des Résultats Provisoires** : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- **Remise des Prix** : le Dimanche 15 Mai 2022 à 19h45 à proximité de la buvette du départ
Le palmarès sera donné le dimanche 15 mai 2022 après la remise des prix (sauf en cas de réclamation sur le classement).

Article 1.3P. Vérifications

Les Vérifications Administratives auront lieu le Samedi 14 Mai 2022 de 14h00 à 19h00 au Garage COURIOL, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 15 Mai 2022 de 7h00 à 8h00 au Garage ABRIAL, Route du Puy à Saint Julien Chapeuil.

Les Vérifications Techniques auront lieu le Samedi 14 Mai 2022 de 14h00 à 19h15 au Garage COURIOL, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 15 Mai 2022 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL à Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil, Taux horaire de la main d'œuvre : 60. € T.T.C.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets, leur permis de conduire ainsi que leur licence.

Article 1.5P. Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

ARTICLE 3.P. CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1P. Engagements

Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

ECURIE VELLAVE

Garage ABRIAL

5, Route du Puy

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Tél. : 06 48 39 80 30 – 06 65 13 71 89

E-mail : ecurievellave@orange.fr

Jusqu'au Mardi 10 mai 2022 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à **150 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs et à **300 €** sans cette publicité. Les frais de participation sont fixés à **130 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50** (modernes et VHC confondus), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^o page du PTH, du permis de conduire et de la licence.

ARTICLE 4.P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1P : Voitures admises

Le nombre des voitures admises est fixé à **100 (Modernes et VHC confondus)**

Sont admises les voitures homologuées en VHC titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Course de Côte VHC).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Article 4.2P. Carburant – Pneumatiques – Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.3P. Numéros de Course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.4P Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau de sécurité FFSA.

ARTICLE 5.P. PUBLICITE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée ultérieurement.

Publicité optionnelle : sera communiquée ultérieurement.

ARTICLE 7.P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1P Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

Article 7.2P Conférence aux Pilotes (briefing)

La conférence aux Pilotes (briefing) aura lieu au Podium de Départ le Dimanche 15 Mai 2022 à 8h45. La présence de tous les pilotes et des Commissaires Chefs de Poste est obligatoire.

Article 7.3P Course

Pour les essais et la course, les concurrents de la Course de Côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

ARTICLE 9.P CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés, Le classement des essais s'effectuera sur base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course, la compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement séparé pour chacune des classes,
- Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- Un classement série A et série B séparées
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10.P PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

Article 10.1P Remise des prix

La remise des prix aura lieu Dimanche 15 Mai 2022 au plus tard 1/2h après l'arrivée de la dernière manche de course moderne.